



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE

Classique – Contemporain – Jazz/Modern’Jazz – Caractère/Danse du Monde – Hip-Hop – Claquettes – Autres Styles

REGLEMENT DES CONCOURS 2021

Lieux d'échanges et de rencontres, les Concours Régionaux et le Concours National ont pour objectif de permettre aux danseurs de diverses disciplines, de s'exprimer à travers leur Art et leur Passion



Le Président : Yvon STRAUSS

<u>CONCOURS NATIONAL</u>	<u>CONCOURS REGIONAL</u>
6 – 7 – 8 - 9 MAI 2021	20 & 21 mars 2021 : Classique, Caractère
CITE DES CONGRES A LYON	3 & 4 avril 2021 : Jazz-Modern’Jazz, Hip-Hop, Contemporain, Autres Styles, Claquettes
	Lieu : Théâtre de Bourg-en-Bresse 11, place de la Grenette 01000 Bourg-en-Bresse

Tarifs pour inscription au concours : ([A REGLER POUR LE REGIONAL ET POUR LE NATIONAL](#))

Individuels :
30,00 €

Duo :
15,00 € / Personne

Groupe (3 à 12 personnes) :
12,00 €/Personne

Tarifs adhésion à la CND : ([ADHESION VALABLE DE SEPTEMBRE DE L'ANNEE EN COURS A SEPTEMBRE DE L'ANNEE SUIVANTE](#))

Élève : **16 €** Professeur : **45 €**

Chorégraphes des variations imposées :

Nous remercions tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration des variations imposées :

<u>CLASSIQUE FILLES</u> Préparatoire 1 : Tania CROQUET Préparatoire 2 : Tania CROQUET Elémentaire 1 : Elisabeth DE CHABANNES Elémentaire 2 : Elisabeth DE CHABANNES Moyen 1 : Sandrine HENAULT Moyen 2 : Sandrine HENAULT Supérieur 1 : Dominique FRANCHETTI Supérieur 2 : Floriane BLITZ Excellence P.A.A : CHOIX DE VARIATION IMPOSÉE DU REPERTOIRE POUR FILLES & GARCONS SUR SUPPORT USB	<u>JAZZ & MODERN’JAZZ</u> Préparatoire : Sadok KHECHANA Catégorie 1 : Magali VERIN Catégorie 2 : Mélissa BERET <u>CONTEMPORAIN</u> Préparatoire : Gaëlle MANGIN Catégorie 1 : Cathy TESTA Catégorie 2 : Mathieu GEFFRE <u>HIP HOP</u> Préparatoire : Malika BENJELLOUN Catégorie 1 : Malika BENJELLOUN
<u>CLASSIQUE GARÇONS</u> Préparatoire 1 : Jessica CHOPPE Préparatoire 2 : Jessica CHOPPE Elémentaire : Pascal CYPRIEN Moyen : Pascal CYPRIEN Supérieur : AlexisRENAUD	

REGION : Rhône-Alpes

Adresse : A.R.D.R.A. BP 9 01330 VILLARS LES DOMBES

☎ 04 74 42 83 47 – mail : a.r.d.r.a@orange.fr

Site : www.ardra-cnd.org

DEUX NIVEAUX D'INSCRIPTIONS SONT PROPOSES : **AMATEUR** ou **P.A.A.** (PRATIQUE AMATEUR AVANCEE),
P.A.A. : Elève qui prend au minimum 4 cours de danse par semaine toutes disciplines confondues.

1 - CATEGORIES

1.1 - CLASSIQUE : Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies de la vidéo

INDIVIDUELS FILLES

Sur demi-pointes		Sur pointes	
Préparatoire 1	de 8 à 10 ans	Elémentaire 2	de 11 à 13 ans
Préparatoire 2	de 9 à 11 ans	Moyen 2	de 12 à 15 ans
Elémentaire 1	de 10 à 13 ans	Supérieur 2	à partir de 14 ans
Moyen 1	de 12 à 15 ans	Excellence P.A.A.	à partir de 15 ans
Supérieur 1	à partir de 14 ans		
<i>(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)</i>			

INDIVIDUELS GARCONS

Préparatoire 1	de 8 à 10 ans
Préparatoire 2	de 9 à 11 ans
Elémentaire	de 11 à 13 ans
Moyen	de 12 à 15 ans
Supérieur	à partir de 15 ans
Excellence P.A.A.	à partir de 15 ans
<i>(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)</i>	

DUOS

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT (formation DE ou formation danseur pour les 2 participants)	Duos seulement en P.A.A.	durée : de 1'30 à 2'30

GROUPES

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00

Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe.

- « PAS DE 2 » DU REPERTOIRE (*adage seulement, sur pointes*) : inscriptions exclusivement en P.A.A. – à partir de 15 ans fille et garçon, catégorie EAT, formation D.E. ou formation danseur

1.2 – JAZZ / MODERN'JAZZ, CONTEMPORAIN, CARACTERE / DANSES DU MONDE, HIP-HOP, CLAQUETTES (*excepté danses de salon ou danses sportives*), **AUTRE STYLE CREATION** (*attention, suppression de certaines tranches d'âge*)

Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies du support vidéo suivant les catégories.

INDIVIDUELS

CATEGORIE	ÂGE	TEMPS	STYLE	TYPE VARIATION
Préparatoire	De 8 à 10 ans	1'00	JAZZ/MODERN JAZZ – CONTEMPORAIN - HIP - HOP	Variation imposée
			CARACTERE - DANSE DU MONDE - CLAQUETTES	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 1	De 10 à 12 ans	1'00 à 1'30	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN - HIP - HOP	Variation imposée
			CARACTERE – DANSE DU MONDE - CLAQUETTE	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 2	De 12 à 14 ans	1'30 à 2'00	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN	Variation imposée
			CARACTERE DANSE DU MONDE CLAQUETTES - HIP HOP	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 3	De 14 à 16 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre
Catégorie 4	De 16 à 25 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre
EAT, formation D.E. ou formation danseur seulement en P.A.A.		1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre

DUOS

Préparatoire (<i>sauf en Autre Style plus autorisé</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (<i>sauf en Autre Style plus autorisé</i>)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (<i>sauf en Autre Style plus autorisé</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT (formation DE ou formation danseur pour les 2 participants)	Duos seulement en P.A.A	durée : de 1'30 à 2'30

GROUPES

Préparatoire	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe.		

1.3 – NOTA BENE

- **ATTENTION !** les résultats des EAT ne sont connus qu'entre le concours régional et le concours national. Un candidat qui prépare l'EAT doit impérativement s'inscrire en EAT même sans la connaissance du résultat.
- Le non-respect des variations peut entraîner une perte de points pour le candidat.
- Il est toléré mais sans obligation de réalisation et uniquement pour les candidats inscrits en Pratique Amateur Avancée (P.A.A), un accroissement des difficultés des variations proposées, ne modifiant pas la chorégraphie (exemple : 2 tours pour 1 tour, entrechats à la place de sauts simples).
- Pour les « Pas de deux » du Répertoire, indiquer le Chorégraphe et la version choisie en joignant l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits si nécessaire (joindre copie de la demande également, et surtout en cas d'absence de réponse). Il est interdit de mélanger plusieurs versions.

SPECIFICITÉS CANDIDATS LIBRES

Un élève peut se présenter en « candidat libre », uniquement :

- **CLASSIQUE : Individuel, à partir de catégorie Supérieur et Duos et Groupes à partir de la « catégorie 3 ».**
- **AUTRES DISCIPLINES : Individuel, Duo et Groupe à partir de la catégorie 3.**

2 – ADHESION (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

- 2.1- L'adhésion à la CND est obligatoire pour le professeur et les élèves.
- 2.2- L'inscription au concours doit être faite dans la région du candidat. L'adresse d'adhésion est celle de l'école de danse et pour les candidats libres, celle de leur domicile.
- 2.3- Les dérogations de transfert sur une région autre que celle de l'affiliation ne sont pas autorisées, quel que soit le motif (maladie, accident...). **Une procédure saisie pour le site en ligne sera adressée aux écoles et mais sera aussi visualisable sur le site dans « Aide ».**

IL EST OBLIGATOIRE DE TELECHARGER SUR LE SITE, LA CNI RECTO UNIQUEMENT+ ATTESTATION MINEUR OU MAJEUR DUEMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE + PHOTO IDENTITÉ PROFESSEURS ET ELEVES DE BONNE QUALITE ET RÉCENTE.

3 – INSCRIPTION AUX CONCOURS (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

- 3.1- **L'âge des candidats est défini au 1^{er} janvier de l'année du concours régional et national** ; Pour se présenter aux concours, le candidat devra avoir 8 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours national et régional, et 25 ans maximum au 1er janvier **de la même année.**
- 3.2- Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée dans les concours régionaux et au national.
ATTENTION ! La notion de moyenne d'âge au sein d'un groupe n'existe plus. Chaque élève du groupe doit avoir l'âge de la catégorie au 1er janvier de l'année du concours national ou régional.
- 3.3- L'inscription aux concours régionaux et au national de la CND implique l'acceptation sans condition du présent règlement, sous peine d'exclusion sans remboursement.
POUR VALIDER UN DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE, LE PROFESSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT COCHER LA CASE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS SUR LE SITE DANS ONGLET VALIDATION ET AVOIR TÉLÉCHARGÉ LES MUSIQUES DES VARIATIONS LIBRES DES INDIVIDUELS, DUOS OU GROUPES AU FORMAT MP3 EXCLUSIVEMENT.
- 3.4- Un candidat inscrit en P.A.A., individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un premier prix au concours national, devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure si son âge le permet pour le concours régional et national de l'année suivante, ou dans une autre discipline et toujours en P.A.A. (excepté la catégorie EAT, formation D.E. ou formation danseur qui se présentent toujours en P.A.A.).
- 3.5- Aucun candidat ne sera accepté sans qu'il ait fourni lors du concours régional, l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits pour les variations de Répertoire protégé – joindre la copie de votre demande au bulletin d'inscription (*se renseigner auprès du Directeur de la SACEM, représentant la SACD*).
- 3.6- **Seront sélectionnés au concours national**, les candidats, individuels, duos ou groupes ayant obtenu un 1^{er} prix avec accès au concours national lors du concours régional.

3.7- Un candidat amateur individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un 1er prix au concours national, devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure pour le concours régional et national de l'année suivante, si son âge le permet et en P.A.A. (une procédure sera adressée aux écoles et sera visualisable sur le site dans « Aide »)

4 - VARIATIONS

4.1- Un candidat n'a droit qu'à deux passages physiques sur scène au concours national (pour les concours régionaux, la liberté du nombre de passages physiques est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A.) Dans toutes les catégories « **individuel** », un candidat n'a droit qu'à **un seul passage dans le même style** (valable pour concours régional et national)

4.2- Un groupe peut être constitué de 3 à 12 élèves (musiciens compris s'ils sont sur scène).

Exemple : un danseur et un musicien sur scène doivent s'inscrire en duo

4.3- Au concours national, les chorégraphies individuelles, duos ou groupes devront être identiques à celles du concours régional. Les participants des duos et groupes présentés au concours régional, seront strictement les mêmes ainsi que le nombre de participants des groupes. Toute modification de chorégraphie ou changement de participants entraînerait la disqualification.

En cas d'absence justifiée et sérieuse d'un membre dans un groupe entre le concours régional et le concours national, celui-ci ne sera pas remplacé et doit fournir un justificatif.

4.4- Une chorégraphie de variation libre individuelle ne peut être présentée plus de trois fois (maximum) par une même école.

5 – DISQUALIFICATION ET PERTE DE POINTS

5.1- Motifs de disqualification du candidat :

- Non-respect du règlement,
- Dépassement de la durée des variations libres (chronométrage à partir du début de la prestation) et jusqu'à sa fin, qu'elle soit dansée, chantée, récitée avec ou sans musique,
- Dépassement du nombre de candidats autorisé dans un groupe,
- Candidat(s) étant pris sous le coup de produits dopants ou alcool,
- Manque de respect envers les membres du Jury, observateur, encadrants ou organisateurs.

5.2- Motifs pouvant entraîner une perte de points :

- Manquement dans la variation imposée
- Toute tenue non conforme aux tenues exigées
- Si un candidat P.A.A s'inscrit délibérément en amateur

Chaque candidat individuel, duo ou groupe doit produire un enregistrement musical de très bonne qualité format MP3 et téléchargé sur le site en ligne. Les coupures doivent être faites à la fin d'une phrase musicale. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats.

6 – TENUE OBLIGATOIRE

6.1- **Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Classique :**

Filles : Justaucorps de couleur claire ou vive (Voir couleurs autorisées sur support vidéo), jupette courte autorisée (jupette en voile style Empire sous poitrine, **non autorisée**), collant clair

Les couleurs non acceptées sont : noir, bleu marine, marron foncé, gris foncé, etc.

Garçons : Collant gris ou blanc, tee-shirt (collant noir interdit)

Répertoire : Costume obligatoire.

6.2- **Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en jazz et contemporain :**

Shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps – Combi-short ou justaucorps de couleur vive ou claire (couleurs foncées interdites). Cheveux attachés. Chaussettes interdites.

Jazz : Bottines autorisées – **Contemporain :** pieds nus obligatoires, pédilles autorisées.

6.3- Les candidats doivent se présenter en tenue de scène à la remise des prix.

7- COSTUMES ET ACCESSOIRES

7.1- Les costumes et accessoires sont acceptés pour l'ensemble des styles sauf pour les variations imposées (voir §6). Le temps de mise en place des accessoires est comptabilisé dans la durée de la prestation ainsi que le placement des candidats sur scène. Les décors ne sont pas acceptés.

7.2- Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus. Tous produits de type talc, paillettes, poudre ou produits assimilés ainsi que fumigène et carboglace, sont interdits (gêne occasionnée aux candidats suivants sur le plateau), et entraînent la disqualification.

8 – TITULAIRES D.E. – E.A.T. ET PRATIQUE AMATEUR AVANCE (P.A.A.)

8.1- Les enseignants titulaires du D.E. rémunérés ou bénévoles, ne peuvent pas participer en qualité de candidat individuel, duo ou groupe aux concours régionaux et au national.

8.2- Les titulaires de l'E.A.T. ou en cours d'obtention ou en Centre de Formation D.E. ou Danseur, doivent se présenter en « Pratique Amateur Avancée » exclusivement et uniquement en individuels ou duos. Les duos ne doivent être constitués que de candidats E.A.T.

8.3.- Les candidats prenant au minimum 4 cours de danse par semaine, toutes disciplines confondues, doivent s'inscrire en Pratique Amateur Avancée (P.A.A.) dans tous les styles, de même que les candidats issus des écoles présentant des chorégraphies réalisées par un professionnel extérieur de renom.

9 – CHOREGRAPHIES SPECIFIQUES C.N.D.

9.1- Les chorégraphies présentées sur le support pédagogique et vendues par SUD REPORTAGE, seront exclusivement réservées aux concours de la C.N.D. Il est interdit de se servir de ces variations dans d'autres concours.

Les Présidents qui assistent à la présentation de l'une des variations de la C.N.D. lors d'un concours extérieur à la C.N.D. sont tenus de signaler aux organisateurs et au Jury, l'illégalité de la situation.

L'utilisation de tout ou partie d'une variation dans un spectacle par un professeur membre de la C.N.D. devra être soumise à la Commission des Concours et au Siège National de la C.N.D. par demande écrite.

Les clés USB ne doivent pas être dupliquées, droit d'exclusivité.

10 – PHOTOS ET VIDEOS

10.1- Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou Entreprises accréditées par la C.N.D. sont autorisées. Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le concours et sa préparation.

11 – NOTATION ET CLASSEMENT

11.1- Le Jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline ou une autre catégorie sans appel en accord avec l'observateur dans les concours régionaux. Pas de reclassement au national.

11.2 - BAREME		
<i>Prix</i>	<i>Moyenne des notes</i>	
1er prix avec félicitations du jury	18 à 20	Accès au concours national
1er prix à l'unanimité	17	Accès au concours national
1er prix	16	Accès au concours national
1er prix régional	15	
2ème prix	14	
3ème prix	12 à 13	
Accessit	11	
Participation	<11	

11.3- Dans les concours régionaux, les catégories présentant des candidats dont la note est inférieure à 11 ne recevront aucun prix mais un diplôme de participation

11.4- Ce barème est applicable aussi bien aux candidats se présentant en Amateur que ceux se présentant en « Pratique Amateur Avancée ».